

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 1 du 22 janvier 2019 précise que trois œuvres intégrales, dont deux œuvres littéraires, ainsi que, pour les langues vivantes étrangères, impérativement une œuvre filmique, seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :

Œuvres littéraires :

- Atwood Margaret, *The Handmaid's Tale* (1985) ;
- Auster Paul, *Moon Palace* (1989) ;
- Brontë Charlotte, *Jane Eyre* (1847) ;
- Kureishi Hanif, *The Buddha of Suburbia* (1990) ;
- Miller Arthur, *Death of a Salesman* (1949) ;
- Roy Arundhati, *The God of Small Things* (1997).

Œuvres filmiques :

- Branagh Kenneth, *Much Ado About Nothing* (1993) ;
- Ford John, *The Searchers* (1956) ;
- Lumet Sidney, *12 Angry Men* (1957).